

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 08 décembre 2023, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux pour les besoins de la maison numéro 77, rue de l'Eglise à Walferdange :

Stationnement interdit

Le stationnement est interdit du vendredi 15 décembre 2023 de 07.00 heures jusqu'au mardi 30 juillet 2024 à 18.00 heures, dans la rue de l'Eglise, sur le tronçon de la maison numéro 77, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)

Du vendredi 15 décembre 2023 de 07.00 heures jusqu'au mardi 30 juillet 2024 à 18.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir de la rue de l'Eglise, du côté impair, sur le tronçon de la maison numéro 77, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec les numéros pairs.

Priorité à la circulation venant en sens inverse (signal B,5)


Du vendredi 15 décembre 2023 de 07.00 heures jusqu'au mardi 30 juillet 2024 à 18.00 heures, selon les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon de la rue de l'Eglise longeant la maison numéro 77 ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs circulant du côté des maisons avec **numéros impairs** doivent céder le passage à ceux qui viennent en sens inverse et il leur est interdit de s'engager dans le passage étroit tant qu'il n'est pas possible de traverser ledit passage sans obliger les conducteurs venant en sens inverse à s'arrêter.

Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse (signal B,6)

Du vendredi 15 décembre 2023 de 07.00 heures jusqu'au mardi 30 juillet 2024 à 18.00 heures, selon les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon de la rue de l'Eglise longeant la maison numéro 77 ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs circulant du côté des maisons avec **numéros pairs** ont la priorité de passage par rapport aux conducteurs venant en sens inverse.

Walferdange, le 11 décembre 2023.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber

